

## Le nouveau FRSQ une année historique

**Rapport annuel 2001-2002**  
Fonds de la recherche en santé du Québec



**Le nouveau FRSQ  
une année historique**

## Table des matières

Le FRSQ en bref	4
Faits saillants	6
Résultats	8
Bourses et subventions : statistiques	15
États financiers	21



Montréal, juin 2002

Madame Pauline Marois  
Ministre de la Recherche,  
de la Science et de la Technologie  
12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002.

Comme vous le savez, le projet de loi n° 33, adopté en juin 2001, a élargi la mission du FRSQ. Ce premier rapport annuel du « nouveau FRSQ » fait état des réalisations de l'année; une année marquée par l'élargissement des responsabilités du FRSQ, qui couvre désormais l'ensemble de la recherche en santé, par la synergie de même que par l'harmonisation de sa programmation avec celle des deux autres organismes de recherche du Québec, soit le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Nous sommes fiers d'avoir contribué, par le travail accompli cette année, à la mise en œuvre de cette pièce maîtresse qu'est la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

Nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le président-directeur général,

Michel A. Bureau

Dans ce document, le générique masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

## Le FRSQ en bref

### Mission

Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) est un organisme à but non lucratif instauré en vertu de la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-19.1.2). Le Fonds est mandataire du gouvernement du Québec et est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par arrêté en conseil. Le FRSQ n'est pas un conseil de recherche mais bien un Fonds dont la mission est de contribuer au développement de la recherche scientifique et technologique dans le domaine de la santé au Québec dans le but d'améliorer la santé des personnes et des populations et de participer au développement économique du Québec.

La Politique québécoise de la science et de l'innovation, rendue publique en janvier 2001, redéfinit la mission du FRSQ. Le projet de loi n° 33, qui modifie en conséquence la Loi du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a été présenté le 1<sup>er</sup> juin 2001.

Selon sa nouvelle mission élargie, le FRSQ a pour fonctions :

- de promouvoir et d'aider financièrement l'ensemble de la recherche sur la santé, y compris la recherche fondamentale, clinique et épidémiologique, la recherche en santé publique et la recherche sur les services de santé;
- de promouvoir et d'aider financièrement la diffusion des connaissances dans les domaines de la recherche sur la santé;
- de promouvoir et d'aider financièrement la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche;
- d'établir tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les établissements du réseau de la santé, les ministères et les organismes publics concernés.



### Conseil d'administration

*Assis, de gauche à droite*

**Madame Lise R. Talbot**  
Directrice  
Département des sciences infirmières  
Université de Sherbrooke

**Monsieur Réjean Tessier**  
Co-directeur  
École de psychologie  
Université Laval

**Monsieur Michel A. Bureau**  
Président-directeur général du FRSQ  
Président du conseil

**Madame Sylvie Marcoux**  
Vice-doyenne à la recherche  
Faculté de médecine  
Université Laval  
Vice-présidente du conseil

**Madame Cheri L. Deal**  
Professeure agrégée, Département de pédiatrie  
Université de Montréal  
Département d'endocrinologie  
Hôpital Sainte-Justine  
Secrétaire du conseil

*Debout, de gauche à droite*

**Madame Lucie Germain**  
Coordonnatrice scientifique  
Laboratoire d'organogenèse expérimentale – LOEX  
CHA universitaire de Québec – pavillon Saint-Sacrement

**Madame Marielle Gascon-Barré**  
Vice-rectrice adjointe à la recherche  
Direction générale de la recherche  
Université de Montréal

**Monsieur Pierre Chartrand**  
Directeur général exécutif  
Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie (IRIC)  
PROCREA BioSciences inc.

**Madame Kathleen Glass**

Directrice, Unité d'éthique biomédicale  
Professeure agrégée,  
Départements de génétique humaine et de pédiatrie  
Université McGill

**Madame Michèle S. Jean**

Conseillère en développement de programmes  
Faculté des études supérieures  
Université de Montréal

**Monsieur Pierre Boyle**

Vice-président exécutif du FRSQ  
Membre d'office du conseil

**Madame Nicole Gallo-Payet**

Professeure titulaire  
Département de médecine  
Service d'endocrinologie  
Université de Sherbrooke

**Monsieur Jacques Gauthier**

Conseiller et administrateur de sociétés

**Monsieur Jonathan L. Meakins** (en mortaise)

Chef du Département de chirurgie  
Centre universitaire de santé McGill – Hôpital Royal-Victoria

*Ne sont pas sur la photo*

**Monsieur Julien Veilleux**

Directeur  
Organisation des services médicaux  
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec

**Monsieur Georges Archambault**

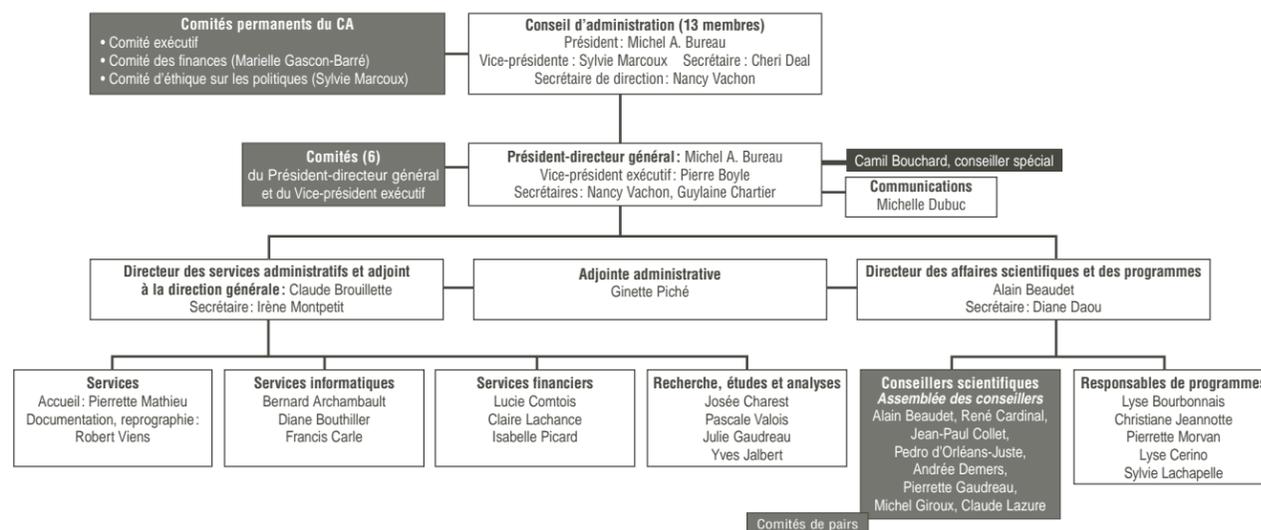
Sous-ministre adjoint  
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie  
Observateur

**Monsieur Claude Dussault**

Directeur  
Évaluation, recherche et innovation  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Observateur

**Madame Julie St-Pierre**

Université Laval  
Observatrice étudiante



## Faits saillants

### *Politique québécoise de la science et de l'innovation*

#### **Une année de transformation**

L'année 2001-2002 est une année charnière dans l'histoire du FRSQ. L'adoption du projet de loi n° 33, le 21 juin 2001, a modifié la mission du FRSQ et celle des autres Fonds subventionnaires du Québec. Cette réorganisation du système de financement de la recherche au Québec découle des orientations de la Politique québécoise de la science et de l'innovation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST). Cette transformation s'est effectuée selon un processus relativement complexe pour les trois Fonds et notamment pour le FRSQ.

Le FRSQ a désormais une mission de planification, de coordination et de développement et sert de guichet unique de financement de la recherche publique en santé au Québec, tant sur les campus universitaires que dans le réseau des établissements de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La nature « inclusive » de la recherche en santé ayant été reconnue, le FRSQ vise maintenant à soutenir financièrement et à promouvoir l'ensemble de la recherche scientifique et technologique en santé : de la recherche moléculaire et cellulaire à la recherche sur la santé des populations et les déterminants sociaux de la santé.

### *Mission*

#### **Le FRSQ s'ouvre à la clientèle sociale**

Pour remplir avec succès cette mission, le FRSQ a pris une série de mesures. Ainsi, le conseil d'administration s'est doté d'un conseil provisoire représentatif des nouveaux secteurs relevant du Fonds, en particulier celui des aspects sociaux de la santé. Monsieur Camil Bouchard, ex-président du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), a joué le rôle de conseiller spécial du président-directeur général et madame Andrée Demers, professeure au Département de sociologie de l'Université de Montréal, s'est jointe à l'équipe des conseillers scientifiques du FRSQ. Les grands principes élaborés par ce bassin d'experts ont permis au FRSQ d'enrichir sa planification triennale afin d'intégrer la nouvelle clientèle de chercheurs du secteur social / santé, d'harmoniser ses fonctions avec celles des deux autres Fonds (le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture), et de bâtir une nouvelle programmation de recherche.

L'accueil de la nouvelle clientèle de chercheurs s'est traduit par le transfert au FRSQ de projets, d'équipes, de groupes ou de chercheurs autrefois financés par le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR) ou par le CQRS. Les présidents-directeurs généraux des trois Fonds ont pris soin de rencontrer conjointement les milieux universitaires afin d'informer la communauté de ces changements et de minimiser les problèmes d'adaptation au contexte.

Les directeurs scientifiques des trois Fonds ont harmonisé de concert les conditions de financement de la recherche dans chacun de leurs programmes respectifs.

Le FRSQ a mis en place une nouvelle programmation qui débutera, dans un premier temps, le 1<sup>er</sup> avril 2002, et qui sera complétée, dans un deuxième temps, le 1<sup>er</sup> avril 2003. Ces changements touchent les chercheurs-boursiers, les centres et les groupes de recherche, la formation de la relève, le plan de carrière des chercheurs de même que les réseaux de recherche. Parmi ces derniers, certains sont désormais financés conjointement par les trois Fonds subventionnaires.

### *Éthique*

#### **Un nouveau cadre réglementaire protège les sujets humains**

Le FRSQ a joué cette année un rôle de pionnier et de maître d'œuvre dans l'encadrement éthique de la recherche sur les sujets humains. Les 18 établissements de santé dotés d'un centre de recherche agréé par le Fonds disposaient de procédures diverses et incomplètes en cette matière. Le FRSQ leur a proposé un cadre réglementaire standard. Les établissements l'ont implanté et leurs CA l'ont sanctionné. Le vérificateur général du Québec a ensuite examiné tous ces cadres avant de produire son rapport. Le travail accompli par le FRSQ protège les sujets humains tout en laissant aux centres la responsabilité de l'encadrement éthique selon un processus souple de vérification externe. Ceci s'inscrit dans les orientations de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, et s'est effectué sous l'autorité conjointe du MSSS et du MRST. Enfin, le FRSQ a émis un avis à l'intention des comités d'éthique des établissements de santé, avis portant sur les cellules souches embryonnaires pluripotentes humaines.

### *Rôle conseil*

#### **De la propriété intellectuelle à la Carte des compétences**

Outre l'éthique, le FRSQ a joué un rôle conseil important dans divers domaines. D'abord, il a contribué à l'élaboration du plan d'action portant sur la propriété intellectuelle dans les établissements universitaires du Québec et les établissements universitaires de santé. Ensuite, il a participé à la mise en place de la Carte des compétences de la recherche universitaire et à la rédaction du rapport du comité Carignan sur la redéfinition des rôles des centres hospitaliers universitaires, des centres affiliés universitaires et des instituts universitaires dans les établissements de santé du Québec. Enfin, mentionnons que le FRSQ siège au conseil d'administration et au conseil exécutif de plusieurs organismes tels que Valorisation-Recherche Québec, Génome Québec et Pharma Vision. Le pdg du FRSQ a coprésidé avec le président du Alberta Heritage Foundation for Medical Research un comité pancanadien des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sur le partenariat.

Par ailleurs, cette année encore, le FRSQ a été chargé de l'évaluation de projets soumis à la Fondation canadienne pour l'innovation, à Génome Québec et aux chaires fédérales dans le domaine de la santé. Il a aussi contribué à l'évaluation des plans de développement de la recherche implantés par les universités du Québec, un rôle qu'il a joué au sein de l'équipe du MRST.

### *Service à la clientèle*

#### **Le FRSQ innove avec le CV canadien**

Soucieux de réduire le fardeau administratif des chercheurs, le FRSQ a allégé ses processus d'évaluation scientifique. Il a continué d'investir temps et énergie dans le développement de nouveaux systèmes d'information afin d'offrir un meilleur service à sa clientèle et d'améliorer ses propres systèmes internes. Le FRSQ, le Fonds Nature et Technologies et le Fonds Société et Culture ont joué un rôle de pionnier dans le développement d'un curriculum vitae canadien commun à plusieurs organismes subventionnaires, qui sera mis de l'avant en 2002.

Rappelons enfin que le FRSQ veille à appliquer les nouvelles normes de modernisation de la gestion publique. Dans cette perspective, il entend élaborer au cours de la prochaine année la déclaration de services aux citoyens.

### *Plan triennal 2002-2005*

#### **Le FRSQ consulte pour bien intégrer sa nouvelle clientèle**

Le FRSQ a consacré beaucoup d'énergie à élaborer ses orientations stratégiques pour les trois prochaines années. Il a mené de nombreuses consultations auprès des universitaires, de ses anciennes et nouvelles clientèles ainsi que des institutions et établissements concernés par l'élargissement de sa mission. Le plan sera diffusé à l'automne 2002.

## Résultats

### De nouveaux programmes pour de nouvelles clientèles

**Objectif : Restructurer la programmation de recherche du FRSQ en fonction de ses nouvelles clientèles**

#### Résultats

La Politique québécoise de la science et de l'innovation a redéfini le mandat des trois Fonds subventionnaires du Québec : le FRSQ, le Fonds Société et Culture, et le Fonds Nature et Technologies. C'est l'objet de la recherche plutôt que la discipline d'appartenance du chercheur qui détermine maintenant à quel Fonds est acheminée une demande de subvention ou de bourse. Les directions scientifiques des trois organismes subventionnaires québécois ont passé en revue tous les projets de recherche, projets de bourses d'étudiants, programmes d'équipes et programmes de centres subventionnés par l'ensemble des trois organismes pour redéfinir leurs Fonds d'appartenance respectifs.

Par suite de l'élargissement de ses fonctions à tous les domaines de la santé, le FRSQ a désormais la responsabilité d'un grand nombre de bourses et de subventions, qui étaient autrefois sous la juridiction du Fonds FCAR ou du CQRS. L'ensemble de l'opération se solde par une extension considérable de la clientèle du FRSQ, et ce dans deux secteurs clés : celui de la recherche biomédicale fondamentale pratiquée sur les campus universitaires et celui de la recherche en sciences sociales et humaines sur des problématiques de santé. Ce transfert de responsabilités s'accompagne d'un transfert budgétaire de l'ordre de 10 millions de dollars des autres Fonds vers le FRSQ. Les chercheurs touchés ont été avisés et la direction du FRSQ a décidé de mettre en place une programmation apte à répondre aux besoins de ces nouvelles clientèles.

**Objectif : Harmoniser la programmation du FRSQ avec celle des deux autres Fonds**

#### Résultats

Dans une deuxième étape, les directions scientifiques des trois Fonds ont proposé à leurs CA respectifs des modifications de leur programmation afin d'en harmoniser les contenus. L'objectif est d'offrir à tous les chercheurs du Québec, quels que soient leur objet d'étude et leur domaine d'appartenance, l'accès aux infrastructures et aux subventions de recherche qui leur sont nécessaires et d'éviter ainsi que les chercheurs n'aillent d'un Fonds vers l'autre par intérêt financier.

Pour ce qui concerne les bourses d'étudiants, l'harmonisation est maintenant quasi complétée. Comme par le passé, les étudiants bénéficieront d'un guichet unique. Les programmes continueront à être gérés par le Fonds Nature et Technologies mais on maintiendra une visibilité et des particularités dans chacun des trois Fonds. L'harmonisation est également terminée sur le plan des programmes de bourses postdoctorales lesquelles offrent maintenant, tout en étant gérées séparément par chacun des Fonds, des conditions d'admissibilité, des dates limites et des avantages identiques. Sur le plan des programmes d'infrastructures, les trois Fonds continueront à offrir une programmation de centres de recherche et à favoriser le réseautage. Certains des réseaux du FRSQ seront financés conjointement avec l'un ou l'autre des autres Fonds, selon la thématique. Enfin, le FRSQ continuera à subventionner des projets uniquement dans des domaines ciblés comme étant hautement prioritaires ou en émergence, notamment dans le secteur santé et société.

### Service à la clientèle et suivi du rendement des activités

**Objectif : Mettre en place un CV canadien commun pour répondre aux besoins des chercheurs, des étudiants et des organismes de financement de la recherche**

#### Résultats

De concert avec les deux autres organismes subventionnaires québécois, le FRSQ participe au développement d'un curriculum vitae (CV) canadien qui sera mis en place au cours de l'été 2002. En tout, 17 organismes subventionnaires canadiens travaillent ensemble à sa mise sur pied. Ce projet de grande envergure permettra de réduire le fardeau lié aux tâches administratives des candidats tout en respectant les besoins et les processus actuels des différents organismes subventionnaires.

**Objectif : Améliorer la performance des systèmes d'information internes du FRSQ dans une perspective de suivi du rendement des activités**

#### Résultats

Sur le plan de ses systèmes d'information internes, le FRSQ a débuté l'implantation d'un nouveau logiciel comptable qui permettra d'établir les coûts administratifs liés à chacun de ses programmes de bourses et de subventions.

Il a aussi mis au point une nouvelle version du registre des centres de recherche. Ce nouvel outil informatique, complété par les centres eux-mêmes, permettra d'augmenter la qualité et l'accessibilité, tant par le FRSQ que par les centres, des informations recueillies. Les nouveaux registres seront implantés au cours de l'été 2002.

Mentionnons qu'avec l'avènement de ces nouvelles technologies, le FRSQ s'assure que les renseignements recueillis ne servent qu'aux fins pour lesquelles ils sont demandés et applique les règles établies par la Commission d'accès à l'information et aux renseignements personnels.

**Objectif : Alléger le processus d'évaluation des demandes de bourses et de subventions**

#### Résultats

Les demandes de bourses et de subventions sont revues par des comités de pairs, un système d'évaluation qui a fait ses preuves. La direction scientifique du FRSQ a toutefois modifié son fonctionnement afin de l'améliorer encore davantage. Le recours à des évaluateurs externes a été aboli en raison d'une qualité et d'un taux de réponse devenus inégaux avec les années. L'implantation d'une nouvelle mesure, soit le dépôt d'un avis d'intention précisant la nature exacte du projet, permet désormais de former des comités de pairs taillés sur mesure. Cette mesure s'accompagne de l'ajout d'un évaluateur interne dont le rôle est de départager les opinions en cas de divergence.

L'informatisation des formulaires de demandes de financement et du CV des chercheurs, d'une part, permet l'uniformisation des renseignements transmis par les candidats et, d'autre part, facilite le travail des évaluateurs. L'implantation d'un formulaire d'évaluation électronique, par ailleurs simplifié, permet maintenant aux membres des comités de pairs de remplir leur formulaire et de le faire parvenir par voie électronique. Les évaluations sont ainsi plus courtes, plus précises et mieux ciblées.

Un système de triage des demandes de bourses d'étudiants a été mis en place pour alléger le processus. Les demandes jugées non méritoires sont exclues d'emblée. Ceci permet aux comités d'optimiser le temps consacré à l'examen des meilleures demandes. Ce système sera étendu à d'autres programmes.

## Chercheurs-boursiers

**Objectif : Augmenter le taux de financement des chercheurs méritoires aux concours du FRSQ**

### Résultats

La précarité de la carrière des chercheurs-boursiers préoccupe le FRSQ. Travaillant principalement dans les établissements de santé, ces personnes n'ont pas de poste universitaire. Leur carrière repose essentiellement sur l'attribution de bourses par voie de concours, bourses renouvelables aux quatre ans. Pourtant, l'ensemble de ces chercheurs réalisent environ 80 p.100 de la recherche en santé au Québec et alimentent par leur expertise le secteur des biotechnologies et de l'industrie pharmaceutique québécoises. Pour remédier à cette situation, le FRSQ a augmenté, pour les chercheurs jugés méritoires, le taux de renouvellement des bourses de chercheurs junior 2 à 66 p. 100 et celui des bourses senior, à 100 p.100. De plus, le MRST a accordé au FRSQ des budgets supplémentaires pour financer les chercheurs nationaux. Ce programme permet de soutenir pour cinq années additionnelles les chercheurs méritoires au terme de leur bourse senior. Le FRSQ finance 100 p. 100 des chercheurs senior recommandés pour financement au concours de chercheurs nationaux.

**Objectif : Assurer un plan de carrière aux ex-chercheurs-boursiers**

### Résultats

Malgré les mesures citées précédemment, le statut des chercheurs méritoires financés par les concours successifs du FRSQ reste précaire. Pour remédier à ce problème, le FRSQ a convenu avec les universités et le MRST de nouveaux plans de carrière applicables en 2003-2004 afin d'offrir une carrière stable à ces chercheurs.

## Recherche clinique et cliniciens chercheurs

**Objectif : Créer une plate-forme de recherche clinique à laquelle participent les 19 centres de recherche (GEREQ)**

### Résultats

Bien que la grande majorité des recherches dans le domaine de la santé soient réalisées dans les établissements de santé, la part de la recherche clinique novatrice émanant de ces centres est relativement faible. Lors de sa dernière planification triennale, le FRSQ avait analysé les causes de ce problème. Il a depuis ciblé quelques interventions. L'une de celle-là vise à doter les 19 établissements de recherche en santé du Québec d'une plate-forme de gestion, de regroupement et d'expertise de la recherche clinique. Cette plate-forme nommée GEREQ (Gestion Recherche Clinique Qualité) a pris naissance au cours de l'année 2001-2002. Le FRSQ lui a accordé un financement de démarrage de 400 000 dollars. Il a convenu qu'une équipe préparerait un dossier de regroupement des établissements et tenterait d'obtenir par concours son financement auprès de Valorisation-Recherche Québec et de la Fondation canadienne d'innovation/Recherche Québec. L'équipe de GEREQ s'est remarquablement classée à ces deux concours et a obtenu environ 10 millions de dollars de subventions pour lancer cette grande opération de recherche clinique dans les établissements de santé.

**Objectif : Rehausser les effectifs chez les cliniciens chercheurs en partenariat avec les organisations professionnelles de la santé**

### Résultats

L'analyse effectuée par le FRSQ a révélé une deuxième cible d'action : les professionnels de la santé dans les établissements de santé. Ces professionnels, surtout les médecins, se détournent progressivement de la recherche en santé. Pour contrer cette tendance, le FRSQ a réussi à mobiliser la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et les médecins mêmes qui sont intéressés à la recherche. Il a encouragé ces derniers à se regrouper en association au sein de la FMSQ pour promouvoir cet aspect important de leur pratique qu'est la recherche. L'accueil des médecins, des chercheurs et de la FMSQ a été très favorable et ceux-ci préparent un plan de soutien aux professionnels de la santé qui font de la recherche. Le FRSQ envisage des démarches semblables auprès d'autres associations professionnelles, comme la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ), l'Ordre des infirmières, ceux des physiothérapeutes, des pharmaciens et des dentistes.

## Centres de recherche

**Objectif : Planter dans les centres de recherche des plans de développement en favorisant l'émergence d'axes de recherche avec une masse critique des chercheurs dans chacun des axes**

### Résultats

Les 19 centres de recherche du FRSQ, installés dans les établissements de santé, regroupent chacun de 100 à 500 chercheurs, pour un total d'environ 2500 chercheurs. Le FRSQ a déployé des efforts pour amener ces centres à choisir leurs priorités et à concentrer leurs efforts dans des axes de recherche; le tout encadré par un plan de développement structuré, sanctionné par le conseil d'administration de l'établissement et par l'université d'appartenance. Ces plans de développement sont soumis à une évaluation scientifique et stratégique effectuée par le FRSQ.

**Objectif : Favoriser le regroupement et la fusion des centres, particulièrement au CUSM, au CHUM et au CHUQ**

### Résultats

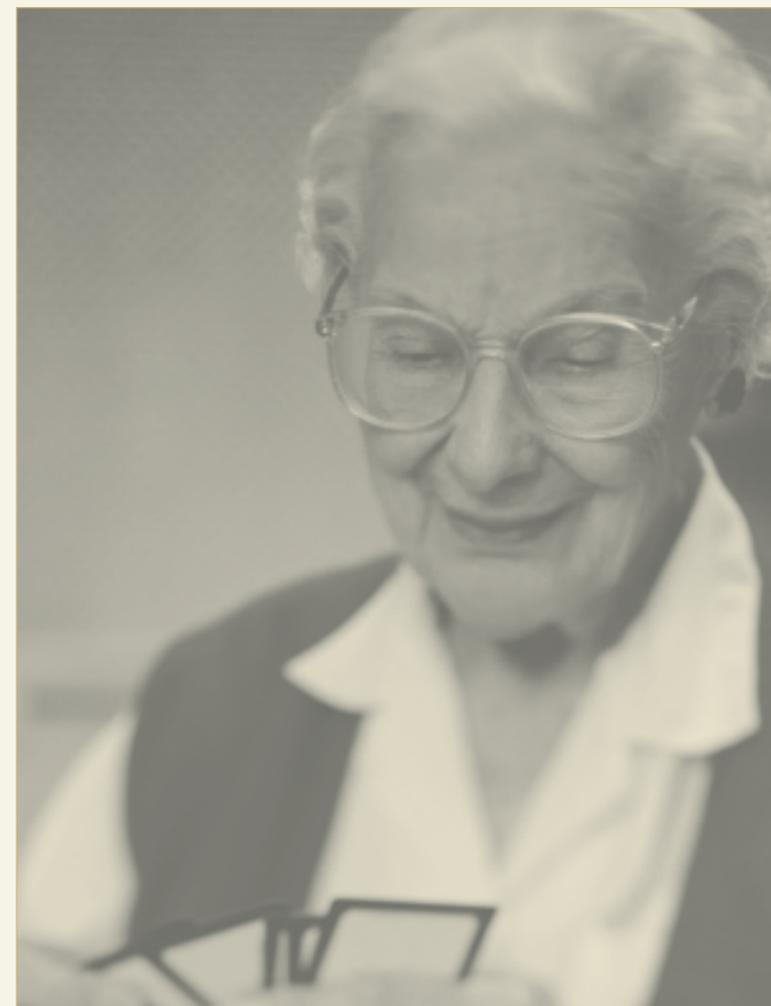
Le FRSQ a soutenu et financé le regroupement des cinq centres de recherche qui constituent maintenant le Centre de recherche du CUSM (Centre universitaire de santé McGill), celui des trois centres du CHUM (Centre hospitalier universitaire de Montréal) et des trois centres du CHUQ (Centre hospitalier universitaire de Québec). La répartition par axe thématique permet au CUSM et au CHUM de regrouper les chercheurs. Au CHUQ, ce travail est amorcé.

**Objectif : Favoriser le développement stratégique et concerté des grands projets d'immobilisations en recherche**

### Résultats

Le FRSQ a contribué à favoriser la concertation dans de grands projets d'immobilisation. Qu'il s'agisse de l'expansion de centres de recherche existants ou de la création d'un nouveau centre, le FRSQ apporte son expertise dans l'évaluation de la pertinence et de la justification de ces immobilisations. Ce fut le cas pour la première phase de l'expansion de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), pour la construction de l'Institut de recherche en immunovirologie et en oncologie de l'Université de Montréal, ainsi que du Centre des sciences de la vie de l'Université McGill.

Le FRSQ favorise aussi la concertation dans les grands projets d'équipement ou d'infrastructure de toute nature soumis conjointement aux programmes FCI et Recherche Québec.



## Un cadre réglementaire de la recherche

**Objectif : Établir un cadre réglementaire de la recherche dans chacun des 18 établissements universitaires de la santé et le voir sanctionné par le CA de l'établissement**

### Résultats

Les 18 établissements de santé dotés d'un centre de recherche agréé par le FRSQ utilisaient des procédures diverses et incomplètes en matière d'éthique de la recherche sur les sujets humains. Le FRSQ leur a donc proposé un cadre réglementaire afin d'assurer les plus hauts standards d'éthique et d'intégrité scientifique dans la recherche en santé. Les établissements ont tour à tour élaboré leur propre cadre. Le FRSQ en a vérifié le contenu et le CA de chaque établissement l'a adopté. Le vérificateur général du Québec a pris connaissance de ces cadres et produit son rapport, lequel fut discuté en commission parlementaire en octobre 2001.

Actuellement, les 18 établissements de santé sont dotés de cadres réglementaires et 16 des 18 conseils d'administration les ont entériné. Les deux autres ont déposé au FRSQ des documents préliminaires bien étoffés, présentement soumis pour consultation dans leurs milieux respectifs. L'adoption de ces documents par les CA est prévue pour 2002-2003.

Un comité du FRSQ, présidé par le D<sup>r</sup> Claude L. Morin, a été mandaté pour constater l'état de l'implantation des cadres réglementaires. Il a déjà visité cinq centres au printemps 2002. Un rapport déposé au CA du FRSQ fait état du bon déroulement des opérations dans les différents milieux. Le comité a aussi noté les attentes de ces milieux envers le FRSQ en matière d'éthique de la recherche.

**Objectif : Établir des standards de recherche pour les comités d'éthique**

### Résultats

Le FRSQ a conçu un outil de référence qui s'adresse particulièrement, mais non exclusivement, aux chercheurs et aux membres des comités d'éthique : les *Standards en éthique de la recherche et en intégrité scientifique*. Au cours de la dernière année, ce document a été mis à la disposition de tous et peut être consulté dans le site Web du FRSQ. Ces standards ont été présentés à la 1<sup>re</sup> Journée d'étude des comités d'éthique de la recherche du MSSS et lors d'une journée de formation du Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain.

**Objectif : Assister l'Association des hôpitaux du Québec dans la détermination des cadres réglementaires de la recherche dans les établissements non universitaires de santé**

### Résultats

L'Association des hôpitaux du Québec a mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat la rédaction d'un cadre réglementaire modèle pour les hôpitaux non universitaires du Québec. Même si la recherche menée dans ces établissements n'est pas subventionnée par des fonds publics, le FRSQ participe à ce groupe de travail depuis sa création en mars 2002.

**Objectif : S'assurer que les préoccupations quant aux bonnes pratiques de la recherche s'inscrivent dans le nouveau code de déontologie proposé par le Collège des médecins du Québec**

### Résultats

Le Collège des médecins du Québec (CMPQ) est responsable de proposer au gouvernement un code de déontologie. Le gouvernement l'étudie et l'adopte avec les modifications jugées utiles. En 2001-2002, le CMPQ a rédigé un nouveau code et le FRSQ a participé à ces travaux ce qui lui a permis d'y intégrer ses préoccupations quant aux bonnes pratiques de la recherche.



(suite de la page 12)

**Objectif : Produire un avis au gouvernement (MRST et MSSS) et aux comités d'éthique de la recherche sur les cellules souches embryonnaires pluripotentes humaines**

### Résultats

En février 2002, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont clarifié le Guide d'éthique des trois conseils sur la recherche sur les embryons humains au moyen du document intitulé *Recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines : lignes directrices pour la recherche financée par les IRSC*. Mentionnons qu'un comité consultatif du FRSQ a participé à la consultation menée par les IRSC en matière de recherche sur les cellules souches et a formulé des recommandations écrites. Ce document est disponible dans le site Web du FRSQ.

Celui-ci a analysé les lignes directrices des IRSC et fait siennes ces recommandations en y ajoutant ses commentaires sur les modalités d'application à l'intention de ses comités d'éthique de la recherche. Il recommande à ses comités l'adoption de ces lignes directrices.

## Réseaux provinciaux de recherche thématique

**Objectif : Mettre sur pied trois nouveaux réseaux dans des domaines ciblés par les priorités de santé du Québec**

### Résultats

Le FRSQ a créé et financé trois nouveaux réseaux : le premier en neurosciences et santé mentale, le deuxième sur la santé des populations et le troisième sur la santé et la sécurité au travail. Ce dernier est financé en partenariat avec le Fonds Société et Culture, le Fonds Nature et Technologies et l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail.

**Objectif : Évaluer, par des critères objectifs, l'ensemble des réseaux de recherche thématique existants**

### Résultats

Le FRSQ a élaboré un devis d'évaluation des onze réseaux qui existaient avant 2001-2002 et a commencé la collecte de données. L'évaluation de l'ensemble des réseaux sera complétée fin 2002.

## Partenariats provinciaux, nationaux et internationaux

**Objectif: Mettre sur pied des programmes de recherche pour répondre aux besoins de la population québécoise**

### Résultats

#### Salles d'urgence

Avec ses partenaires, le FRSQ a mis sur pied un programme national de recherche sur la problématique des salles d'urgence. Les chercheurs qui bénéficieront de ce programme doivent travailler sur des thématiques prioritaires ciblées par les décideurs et ils recevront un soutien annuel financier de 500 000 \$ provenant du MSSS et de 210 000 \$ octroyés par trois régies régionales de la santé et services sociaux; l'entente est d'une durée de quatre ans.

#### Médecine transfusionnelle

Un programme a été mis sur pied grâce à une entente entre le FRSQ et le Secrétariat du système du sang (MSSS) pour répondre aux besoins du Secrétariat de développer la capacité de recherche et les infrastructures en médecine transfusionnelle. Une bourse de formation et une subvention en recherche évaluative ont été octroyées cette année dans le domaine de la recherche en médecine transfusionnelle.

#### Traumatologie

Pour répondre aux besoins du MSSS et de la SAAQ, le FRSQ a mis sur pied un programme en traumatologie. Une équipe interuniversitaire et multidisciplinaire servira de moteur à la formation de jeunes chercheurs, à la mise sur pied de quatre équipes locales de recherche en traumatismes dans les quatre centres majeurs de traitement des traumatismes au Québec, ainsi qu'à la réalisation d'un programme national de recherche dont les priorités ont été agréées par les principaux acteurs que sont le MSSS et la SAAQ. Cette entente de partenariat met à contribution les ressources du FRSQ, du MSSS et de la SAAQ, et elle représente un investissement total de 400 000 \$ par an pour trois ans.

### Paralysie cérébrale

Pour répondre aux attentes du Québec en matière de développement et de réseautage en recherche sur la paralysie cérébrale, un regroupement de chercheurs de haut niveau, provenant de milieux universitaires et de disciplines variées, a été créé au sein du Réseau de recherche en santé et développement de l'enfant. Il vise la réalisation d'un programme de recherche intégré sur la paralysie cérébrale, grâce à un investissement annuel de 100 000 \$ de la part du MRST.

**Objectif: En partenariat avec les IRSC, contribuer à l'implantation au Québec de programmes stratégiques de formation de jeunes chercheurs**

### Résultats

Douze programmes stratégiques de formation de chercheurs ont été mis en place dans divers domaines de la recherche en santé, mettant à contribution les meilleurs chercheurs du Québec et d'ailleurs au Canada dans le but d'accroître la capacité de recherche du Québec dans des domaines de pointe. Ceci est rendu possible grâce à une entente de partenariat entre les IRSC, le FRSQ et certains de ses réseaux thématiques de recherche. En vertu de cette entente, les programmes pilotés par des chercheurs québécois et jugés méritoires au concours des programmes de formation des IRSC bénéficieront d'un soutien du FRSQ de 315 000 \$ annuellement pour les trois prochaines années.

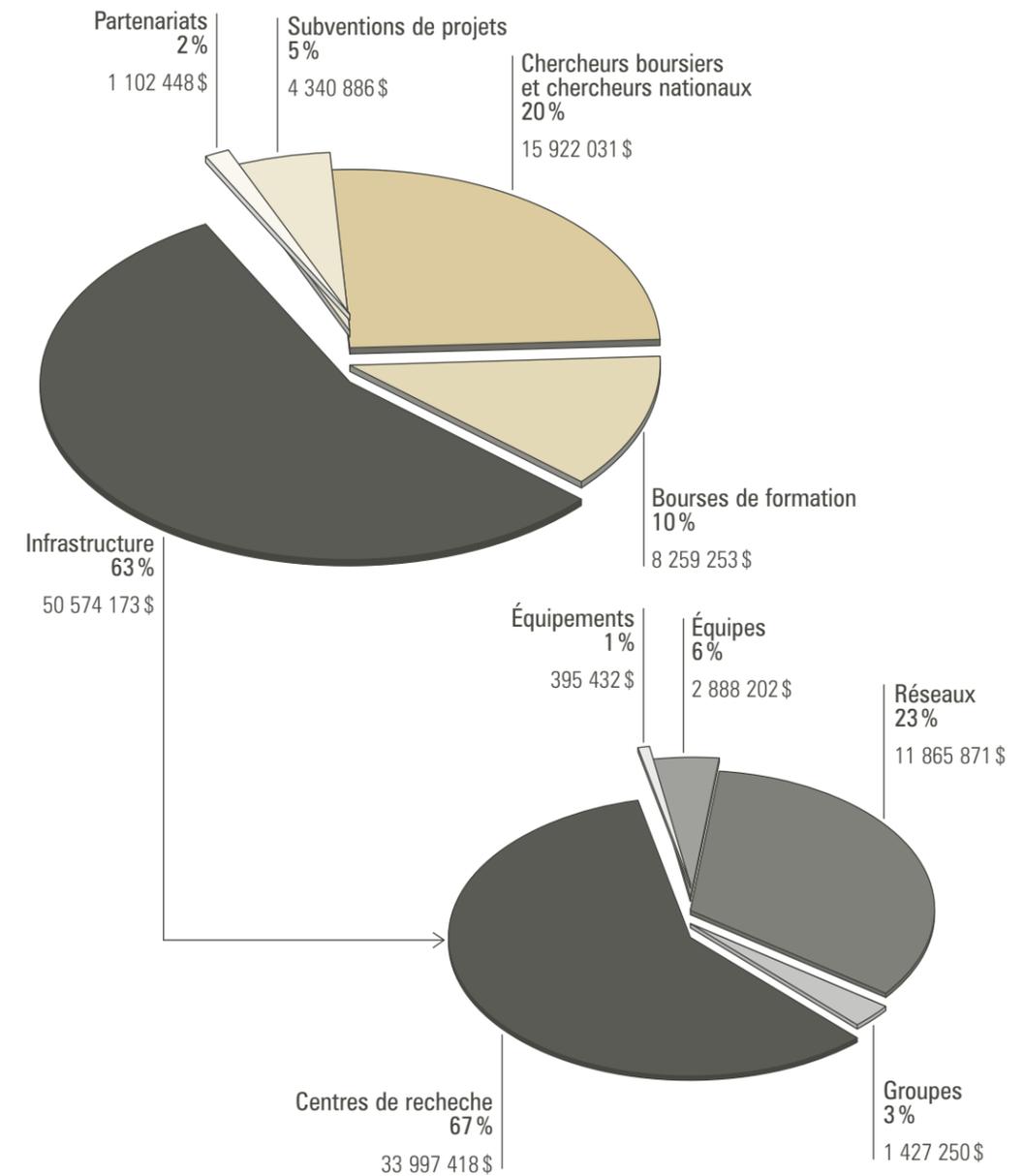
**Objectif: Implanter un programme de collaboration avec la Catalogne**

### Résultats

En juin 2001, une mission du FRSQ en Catalogne a permis de déterminer quatre cibles prioritaires de collaboration scientifique (neurosciences, santé cardiovasculaire, cancer et recherche clinique). Un premier atelier de travail entre scientifiques québécois et catalans, tenu en mars 2002, a permis d'amorcer une programmation bilatérale en recherche clinique. Un protocole d'entente formel entre le FRSQ et le ministère de la santé de la Catalogne est en préparation pour signature à l'automne 2002.

## Bourses et subventions : statistiques

Répartition des octrois du FRSQ (80 198 791 \$) selon les catégories de programmes



## Subventions aux centres de recherche

Établissement	Budget global	Budget d'infrastructure*	Budget de développement*	Total
	\$	\$	\$	\$
Centre de recherche Fernand-Seguin	755 000		250 285	1 005 285
Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation	930 000			930 000
Centre de recherche Université Laval Robert-Giffard	736 815			736 815
Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale	455 000		100 000	555 000
CHU Sainte-Justine	1 007 500		442 050	1 449 550
CHUM	2 985 000	425 027	623 655	4 033 682
CHUQ	2 225 000	1 442 531	2 415 600	6 083 131
CHUS	940 000		1 120 000	2 060 000
CUSM	4 777 500			4 777 500
Hôpital Douglas	912 500			912 500
Hôpital du Sacré-Cœur	755 000			755 000
Hôpital général Juif de Montréal	1 015 000			1 015 000
Hôpital Laval	755 000			755 000
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	755 000			755 000
Institut de cardiologie de Montréal	755 000		659 368	1 414 368
Institut de recherches cliniques de Montréal	925 000		2 384 900	3 309 900
Institut universitaire de gériatrie de Montréal	755 000			755 000
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke	755 000		900 000	1 655 000
Centre hospitalier affilié de Québec	814 087			814 087
Support à l'implantation relié à des indicateurs de performance	225 600			225 600
<b>Total</b>	<b>23 234 002</b>	<b>1 867 558</b>	<b>8 895 858</b>	<b>33 997 418</b>

\*Ce budget ne relève pas des décisions du FRSQ, mais de celles du Conseil du Trésor. Il est lié à l'agrandissement des centres de recherche.

CHUM: Centre hospitalier de l'Université de Montréal

CHUQ: Centre hospitalier universitaire de Québec

CHUS: Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

CUSM: Centre universitaire de santé McGill

## Subventions aux groupes de recherche

Groupe	Montant
	\$
Groupe de recherche interdisciplinaire en santé	<b>450 000</b>

## Subventions aux réseaux provinciaux thématiques de recherche

Réseaux	Montant
	\$
Réseau de médecine génétique appliquée	1 150 000
Réseau de recherche en éthique clinique	200 000
Réseau de recherche en gériatrie	800 000
Réseau de recherche en santé buccodentaire	400 000
Réseau de recherche en santé cardiovasculaire	1 000 000
Réseau de recherche en santé de la vision	400 000
Réseau de recherche en santé environnementale	300 000
Réseau de recherche sur le cancer	1 594 606
Réseau en santé mentale	1 000 000
Réseau en santé respiratoire	800 000
Réseau sida et maladies infectieuses	1 230 000
Réseau sur l'utilisation des médicaments	181 265
Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation	1 000 000
Réseau en santé et développement de l'enfant	700 000
Réseau neurosciences	185 000
Réseau en santé sécurité au travail	50 000
Réseau GEREQ	400 000
Réseau en santé des populations	475 000
<b>Total</b>	<b>11 865 871</b>

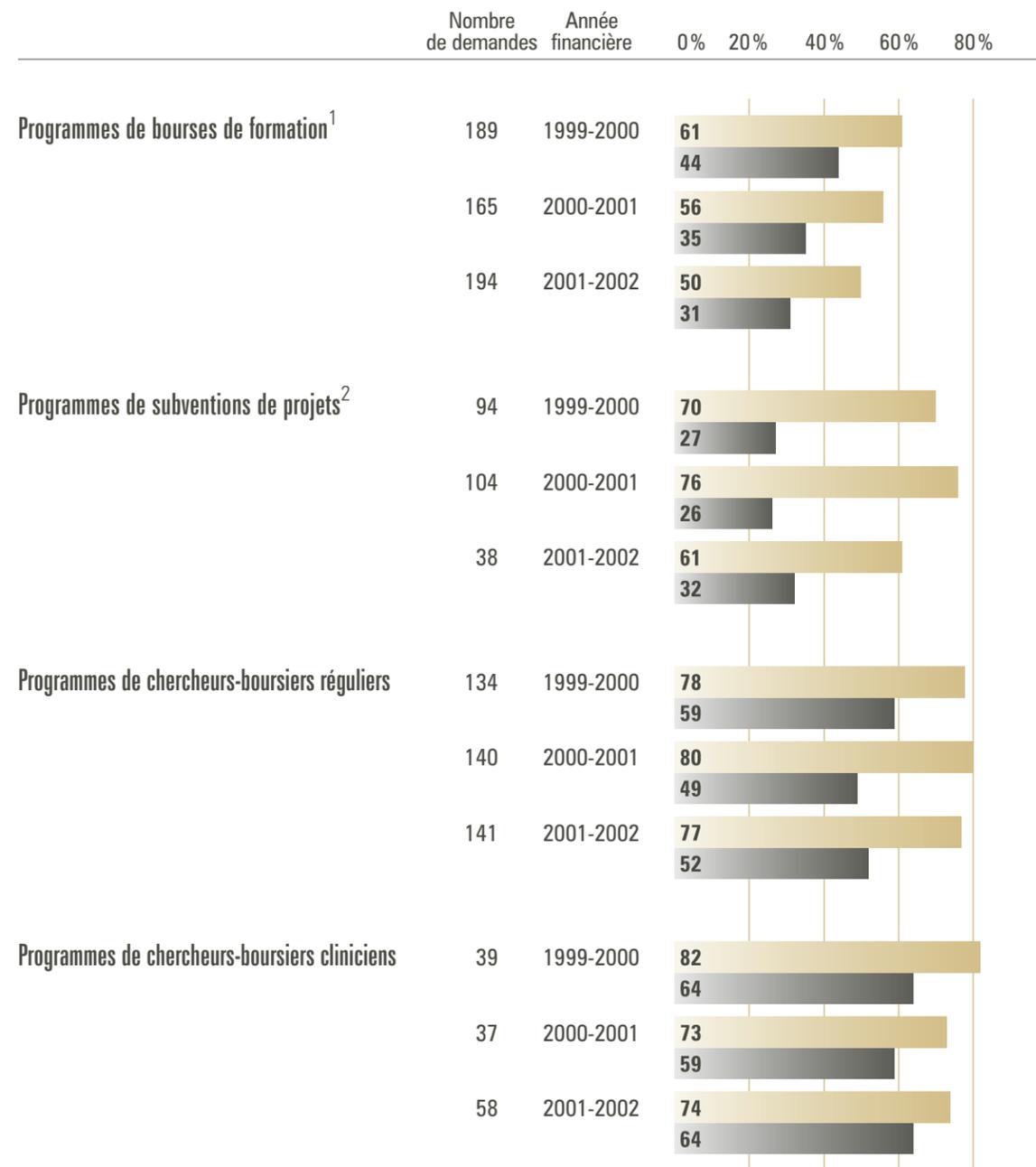
## Sommaire des bourses et des subventions octroyées pour l'exercice 2001-2002

	Nombre de récipiendaires ou de projets de recherche	Montant \$
<b>Subventions d'infrastructure</b>		
Centres de recherche	19	33 997 418
Groupes de recherche	1	450 000
Réseaux provinciaux thématiques de recherche	18	11 865 871
Équipes de recherche	6	537 802
Transfert d'infrastructure des deux autres fonds (Fonds Nature et Technologies, Fonds Société et Culture)		3 723 082
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>50 574 173</b>
<b>Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux</b>		
Bourses de chercheurs réguliers	182	8 700 340
Bourses de chercheurs cliniciens	86	2 753 529
Bourses de chercheurs de carrière	4	272 212
Bourses de chercheurs nationaux	16	2 067 106
Bourses de chercheurs / Sida	7	288 902
Bourses de chercheurs / Pharmacologie	4	165 313
Subventions à l'établissement de jeunes chercheurs	75	1 154 629
Programme stratégique de chercheurs	16	520 000
<b>Total</b>	<b>390</b>	<b>15 922 031</b>
<b>Subventions de projets</b>		
Subventions d'infrastructure pour l'émergence de la recherche en établissement de santé	1	39 900
Subventions à l'émergence de la recherche évaluative et épidémiologique pratiquée par les intervenants de première ligne	3	170 819
Subventions à la recherche évaluative et épidémiologique	18	910 395
Subventions à la recherche clinique	11	553 778
Programme conjoint FRSQ-CCP de subvention en recherche évaluative en pharmacologie et en pharmaco-économie	3	121 415
Programme conjoint FRSQ-CQRS-MSSS en santé mentale	13	761 630
Programme conjoint FRSQ-Santé Québec pour l'analyse et la validation des données d'enquêtes	3	111 119
Projet conjoint MSSS-FRSQ-FCRSS	15	505 922
Programme de coopération France-Québec sur le vieillissement	5	13 690
Programme de soutien à la tenue d'événements scientifiques à caractère international	18	125 000
Subventions reliées à des interventions ponctuelles du conseil d'administration du FRSQ	5	37 714
Programme d'opportunités nouvelles	1	10 000
Protocole d'entente entre le FRSQ et ses partenaires	1	48 776
Programme national de recherche en traumatologie	1	288 000
Support aux directeurs de recherche	3	150 000
Subventions de programme de formation – IRSC	8	314 985
Subventions générales de recherche	5	177 743
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>4 340 886</b>

## Sommaire des bourses et des subventions octroyées pour l'exercice 2001-2002 (suite)

	Nombre de récipiendaires ou de projets de recherche	Montant \$
<b>Bourses de formation</b>		
Bourses de formation de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> cycles (maîtrise et doctorat) en recherche en santé pour les détenteurs d'un diplôme professionnel	43	1 382 347
Bourses de formation post-troisième cycle en recherche en santé	46	1 279 618
Prix d'excellence pour étudiants d'été	3	750
Bourses de formation en recherche pour les détenteurs d'un diplôme professionnel en santé	6	203 617
Bourses franco-québécoises en recherche en santé	18	127 011
Formation FRSQ - NSFC	5	42 203
Bourses de formation de 2 <sup>e</sup> cycle en recherche en santé pour les étudiants inscrits à un diplôme de M.D. - M.Sc.	6	90 000
Bourses de formation de 3 <sup>e</sup> cycle en recherche en santé pour les étudiants inscrits à un diplôme de M.D. - Ph. D.	4	40 970
Protocole d'entente entre le FRSQ et ses partenaires	1	24 125
Étudiants d'été	4	100 000
Bourses de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles de recherche en santé	441	4 968 612
<b>Total</b>	<b>577</b>	<b>8 259 253</b>
<b>Partenariats</b>		
Programme conjoint FRSQ – Fondation des pompiers du Québec pour la formation d'unités de recherche québécoises sur les grands brûlés (FPQGB)	0	5 485
Bourses de chercheurs liées à des protocoles d'entente	2	71 438
Subvention au Réseau en santé respiratoire liée à un protocole d'entente	1	184 000
Subvention au Réseau santé mentale liée à un protocole d'entente	1	230 000
Subvention au Réseau en santé buccodentaire liée à un protocole d'entente	1	24 000
Subventions à la recherche liée à un protocole d'entente	3	267 345
Bourses de formation liées à des protocoles d'entente (ICM)	15	273 180
Subvention au projet Prisme	1	47 000
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>1 102 448</b>
<b>Grand total</b>	<b>1 149</b>	<b>80 198 791</b>

## Taux des demandes recommandées et taux des demandes financées



<sup>1</sup> **incluant:**  
M. Sc. et Ph.D. pour les professionnels de la santé  
Postdoctorat  
Fellow

<sup>2</sup> **incluant:**  
Émergence en établissement de santé  
Intervenants de première ligne  
Recherche évaluative, épidémiologique et opérationnelle  
Santé mentale  
Recherche clinique

 **Taux recommandé:** nombre de demandes qui ont la cote de passage sur le nombre de demandes reçues

 **Taux financé:** nombre de bourses offertes sur le nombre de demandes reçues

## États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002

### Table des matières

Rapport de la direction	22
Rapport du vérificateur	23
Revenus et dépenses	24
Excédent	24
Bilan	25
Notes complémentaires	26

## Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Le directeur des services administratifs  
et adjoint à la direction générale,



Montréal, le 31 mai 2002

## Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2002 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 31 mai 2002

## Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
<b>Bourses et subventions</b>		
REVENUS		
Subsides (note 3)	79 663 364	64 375 171
Intérêts et autres revenus (note 4)	592 869	976 448
	<u>80 256 233</u>	<u>65 351 619</u>
Bourses et subventions octroyées (note 5)	80 198 791	65 229 527
Excédent des revenus sur les dépenses de l'activité	<u>57 442</u>	<u>122 092</u>
<b>Fonctionnement</b>		
REVENUS		
Subsides (note 6)	3 555 278	2 307 966
Intérêts et autres revenus	530 271	413 424
	<u>4 085 549</u>	<u>2 721 390</u>
Frais de fonctionnement (note 7)	4 067 674	2 713 904
Excédent des revenus sur les dépenses de l'activité	<u>17 875</u>	<u>7 486</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<b><u>75 317</u></b>	<b><u>129 578</u></b>

## Excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
<b>Excédent (déficit) au début</b>	93 179	(768 354)
Excédent des revenus sur les dépenses	75 317	129 578
Subsides du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour résorber une partie du déficit cumulé de l'activité des bourses et des subventions	—	731 955
<b>Excédent à la fin</b>	<b>168 496</b>	<b>93 179</b>

## Bilan au 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À COURT TERME		
Encaisse	1 140 785	9 269 952
Dépôts à terme (1,95 % à 2,05 %)	9 482 100	1 176 000
Intérêts courus	13 513	23 391
Débiteurs (note 8)	11 988 398	738 380
Frais payés d'avance	149 152	134 561
	<u>22 773 948</u>	<u>11 342 284</u>
Immobilisations (note 9)	1 042 022	731 057
<b>Total</b>	<b>23 815 970</b>	<b>12 073 341</b>

### Passif

À COURT TERME		
Bourses et subventions à payer (note 10)	16 602 325	5 704 531
Créditeurs et frais courus (note 11)	775 431	166 764
Revenus reportés	3 551 471	3 722 138
	<u>20 929 227</u>	<u>9 593 433</u>
Apports reportés	1 451 366	1 160 740
Fonds spécial de recherche (note 12)	1 266 881	1 225 989
Excédent (note 13)	168 496	93 179
<b>Total</b>	<b>23 815 970</b>	<b>12 073 341</b>

Engagement (note 15)

Pour le conseil d'administration,

*Michel Bureau*  
*Marcelle Gasan-Barre'*

## Notes complémentaires

31 mars 2002

### 1. Constitution et fonctions

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempt d'impôt au fédéral et au provincial.

### 2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

**Bourses et subventions octroyées.** Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

**Immobilisations.** Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et l'équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

**Revenus reportés.** Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions et à la mise en œuvre du programme de révision des systèmes informationnels sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

**Apports reportés.** Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

**Régimes de retraite.** La méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer celle des régimes à prestations déterminées.

### 3. Subsides — bourses et subventions

	2002	2001
	\$	\$
<b>Gouvernement</b>		
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	69 586 395	53 626 929
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales du Québec	13 690	28 548
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	313 901	416 587
Fondation canadienne de recherche sur les services de santé	39 323	78 166
Société de l'assurance automobile du Québec	192 000	—
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail	20 000	—
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	10 000	—
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	10 000	—
	78 585 309	62 550 230
Autres	1 078 055	1 824 941
<b>Total</b>	<b>79 663 364</b>	<b>64 375 171</b>

### 4. Intérêts et autres revenus — bourses et subventions

	2002	2001
	\$	\$
Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme	420 177	738 460
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	172 692	237 988
<b>Total</b>	<b>592 869</b>	<b>976 448</b>

### 5. Bourses et subventions octroyées

	2002	2001
	\$	\$
Subventions d'infrastructure	50 574 173	40 563 511
Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux	15 922 031	16 299 739
Subventions de projets	4 340 886	3 475 656
Bourses de formation	8 259 253	3 026 059
Partenariats	1 102 448	1 864 562
<b>Total</b>	<b>80 198 791</b>	<b>65 229 527</b>

## 6. Subsidés – Fonctionnement

	2002	2001
	\$	\$
Subsidés de fonctionnement – Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec	3 867 636	2 704 100
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(560 720)	(576 750)
Revenus reportés plan informatique, dépenses non capitalisables – variation nette	(30 710)	54 893
Revenus reportés dépenses de déménagement – variation nette	–	(77 012)
Apports reportés plan informatique dépenses capitalisables – variation nette	20 339	(4 682)
Apports reportés – Radiation d'équipement informatique	–	4 744
Apports reportés – Radiation d'équipement	17 632	–
Amortissement des apports reportés	232 123	132 673
	3 546 300	2 237 966
Autres	8 978	70 000
<b>Total</b>	<b>3 555 278</b>	<b>2 307 966</b>

## 7. Frais de fonctionnement

	2002	2001
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	1 800 155	1 456 496
Honoraires professionnels	177 567	122 446
Frais de déplacement et de séjour	272 501	340 207
Locaux	418 465	265 647
Frais de bureaux	806 882	148 026
Entretien et réparation	342 349	246 815
Amortissement du mobilier et de l'équipement	8 400	8 253
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	209 816	92 555
Amortissement des améliorations locatives	13 907	31 865
Perte sur radiation d'équipement informatique	–	1 594
Perte sur radiation d'équipement	17 632	–
<b>Total</b>	<b>4 067 674</b>	<b>2 713 904</b>

## 8. Débiteurs

	2002	2001
	\$	\$
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec	11 608 166	–
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	20 830	184 851
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	–	189 574
Autres	359 402	363 955
<b>Total</b>	<b>11 988 398</b>	<b>738 380</b>

## 9. Immobilisations

	Coûts	2002 Amortissement cumulé	Net	2001 Net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	120 344	24 353	95 991	27 746
Améliorations locatives	184 558	13 907	170 651	154 999
Équipement informatique et logiciels	1 066 333	290 953	775 380	548 312
<b>Total</b>	<b>1 371 235</b>	<b>329 213</b>	<b>1 042 022</b>	<b>731 057</b>

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élevaient à 560 720 \$ (2001: 576 750 \$). Le produit de disposition d'immobilisations est nul (2001: 3 150 \$) et la perte relative afférente est également nulle (2001: 1 594 \$).

## 10. Bourses et subventions à payer

	2002	2001
	\$	\$
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	845 242	–
Fonds québécois de la recherche sur la nature et la technologie	8 842 351	–
Autres	6 914 732	5 704 531
<b>Total</b>	<b>16 602 325</b>	<b>5 704 531</b>

## 11. Crédoiteurs et frais courus

	2002	2001
	\$	\$
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	595 870	–
Autres	179 561	166 764
<b>Total</b>	<b>775 431</b>	<b>166 764</b>

## 12. Fonds spécial de recherche

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 p. 100 des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 p. 100 des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 p. 100, est attribué au capital.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2002	2001
	\$	\$
<b>Pharmacologie</b>		
Capital	447 975	445 804
Intérêts cumulés	197 578	178 911
	<u>645 553</u>	<u>624 715</u>
<b>Hypertension</b>		
Capital	540 401	538 312
Intérêts cumulés	80 927	62 962
	<u>621 328</u>	<u>601 274</u>
<b>Total</b>	<b>1 266 881</b>	<b>1 225 989</b>

## Fonds spécial de recherche

### Évolution du solde de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
<b>Solde au début</b>	1 225 989	1 161 158
<b>AUGMENTATION</b>		
Intérêts sur dépôts à terme	42 596	67 532
<b>DIMINUTION</b>		
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	1 704	2 701
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 266 881</b>	<b>1 225 989</b>

### Bilan au 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	1 485	1 228 690
Dépôts à terme (2%)	1 267 100	–
<b>Total</b>	<b>1 268 585</b>	<b>1 228 690</b>
<b>Passif</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Frais d'administration à payer	1 704	2 701
Solde de fonds	1 266 881	1 225 989
<b>Total</b>	<b>1 268 585</b>	<b>1 228 690</b>

## 13. Excédent

	2002	2001
	\$	\$
Bourses et subventions	149 680	92 238
Fonctionnement	18 816	941
<b>Total</b>	<b>168 496</b>	<b>93 179</b>

## 14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 15. Engagement

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de 10 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'élève à 438 850\$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2003	364 339\$
2004	399 006\$
2005	404 886\$
2006	477 238\$
2007	504 581\$
2008 et subséquemment	2 440 609\$
<b>Total</b>	<b>4 590 659\$</b>

## 16. Avantages sociaux futurs

**Régime de retraite.** Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 32 927\$ (2001 : 18 776\$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

### Réalisation

Service des communications du FRSQ

### Production

Réseau GARP et Émergence, création visuelle inc.

### Photographies

Denis Bernier :

Conseil d'administration (page 5)

Freestyle Photo/David Lewis Sternfeld :

photo en mortaise (page 5)

Stockbyte : famille (page 3)

PhotoDisc : autres photos

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800  
Montréal (Québec) H3C 3C6

Téléphone (514) 873-2114  
Télécopieur (514) 873-8768  
courrier@frsq.gouv.qc.ca

Ce document est disponible également  
sur le site [www.frsq.gouv.qc.ca](http://www.frsq.gouv.qc.ca)

*Fonds de la recherche  
en santé*

Québec 